



Déclaration liminaire FS CSAL du 27 janvier 2026

Mme la présidente,

Nous voici réunis officiellement pour la première fois depuis votre arrivée dans notre département. Cela aurait pu être l'occasion de présenter nos vœux à tous les agents de la DDFIP de la Haute-Vienne pour cette année 2026. Cependant, cette dernière ne commence pourtant pas sous les meilleurs auspices.

L'encre de la loi de finances dite « *spéciale* » n'était pas encore sèche, que le gouvernement s'est empressé de limiter drastiquement, pour la plupart des ministères, les crédits à leur attribuer... Et de passer par un 49. 3, alors que le 1^{er} ministre s'était engagé à ne pas y recourir... Tout est fait pour empêcher le fonctionnement des services publics et de la Fonction publique, ces biens communs plus que jamais nécessaires pour que les droits des citoyen.nes et des usagers.res soient garantis. Car, de l'argent il y en a ! Le capital est gavé de fonds publics. Plus de 210 milliards d'euros sont alloués chaque année aux entreprises, sans contreparties sociales ou environnementales, sans suivi ni évaluation de leur utilisation. En France, les dividendes distribués explosent : + 50 % en 5 ans. Les 500 familles les plus riches concentrent 40 % du revenu national et 60% du patrimoine est détenu par 10% de la population. Ainsi, sous l'aiguillon des marchés financiers, du patronat et des plus fortuné.es, le projet de loi de finances (PLF) 2026, proposé au débat de l'Assemblée Nationale est une nouvelle agression contre la Fonction publique et ses services dont les citoyen·nes et les usager·es seront les premières victimes.

L'urgence se doit à d'autres choix. Pour la CGT Finances Publique 87, il faut rompre avec l'austérité budgétaire pour financer les services publics. Plutôt que de supprimer sans cesse des milliers d'emplois, il faut en créer partout où cela est nécessaire pour répondre à l'évolution des besoins de la population. A la DGFIP, Le PLF 2026 prévoit 550 suppressions d'emplois temps plein (ETP) en 2026. Une « *diminution* », selon le vocabulaire officiel, à périmètre constant. Le désormais traditionnel « *jeu de bonneteau* » des ETP entrants et sortants de la DGFIP permet à l'administration d'afficher une « *facture finale* » de -433 ETP au détriment de la santé et de l'efficacité des agents. Et pourtant, comme pour l'ensemble du salariat, leurs conditions de vie doivent être significativement améliorées et cela passe par :

- **la réduction du temps de travail,**
- **l'augmentation des salaires et des traitements en revalorisant notamment le point d'indice des fonctionnaires,**
- **l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,**
- **la refonte des grilles indiciaires, formation et reconnaissance des qualifications pour sortir du travail précaire,**
- **le financement des systèmes obligatoires et complémentaires de protection sociale.**
- **l'abrogation de tout jour de carence et la rémunération à 100 % des arrêts maladie.**

Le Ministre de la Fonction Publique a indiqué que des négociations seraient menées... pour aboutir en 2027. Depuis vingt ans, les salaires des fonctionnaires ont baissé de 23 % en euros constants faisant ainsi des fonctionnaires français·es parmi les moins bien payé·es de l'OCDE. Flagrant mépris au regard des décrochages des salaires des agent.es publics entre inflation et gel du point d'indice pendant 12 ans...

Nombre de nos collègues subissent les tassements de grilles depuis trop longtemps. Pire encore, à la conférence sociale du 16 octobre 2023, la première ministre avait annoncé qu'en matière de salaire « *l'État [devait] donner une impulsion, orienter, voire parfois sanctionner* ». Or deux ans après cette déclaration rien n'a été fait. Dans le privé... et encore moins dans le public où l'État ne donne, comme d'habitude, pas l'exemple.

Nous pouvons parler également du financement des systèmes obligatoires et complémentaires de protection sociale. Cela passe par l'abrogation de tout jour de carence et la rémunération à 100 % des arrêts maladie... Nous pouvons également parler de la mise en œuvre imposée et à marche forcée d'Alan au 1^{er} janvier dernier qui montre déjà des faiblesses... certains remboursements n'arrivant pas toujours rapidement et fragilisant parfois des collègues dont les situations financières peuvent être déjà compliquées. Selon une étude du comparateur Les Furets, 24 % des Français se déclarent être à découvert sur leur compte bancaire, dès le 18, et cela tous les mois ou presque (cette part est en hausse de 2 points par rapport à 2025). Cette logique n'épargne pas les agent.es de la fonction publique. Rapporté à notre direction, cet état de fait concernerait plus d'une centaine d'agents.

Un autre sujet nous inquiète particulièrement, les tarifs de restauration collective provoquent de vives inquiétudes. En effet, lors du CNAS du 18 décembre dernier, le secrétariat général a informé de l'augmentation du plafond d'harmonisation tarifaire. Pour rappel, l'harmonisation tarifaire détermine le montant cible de reste à charge pour les agents. S'ajoute, selon l'indice de l'agent (inférieur ou égal à l'indice 539 majoré), la subvention interministérielle repas. Le montant de l'harmonisation tarifaire permet aux associations des restaurants financiers de fixer leurs tarifs annuels. Considérant que les augmentations des années précédentes étaient en deçà de l'évolution des prix à la consommation, le secrétariat général a décidé de porter les montants du plafond d'harmonisation tarifaire pour 2026, à 6,22€ (5,67€ en 2025)

pour l'Île-de-France et à 6,70€ (6,15€ en 2025) pour les autres régions, ce qui fait une augmentation de 0,55€ (soit près de 10%)... Voilà encore une mesure qui va peser durement et quotidiennement sur le porte-monnaie des agents des finances...

En conclusion, beaucoup de mesures pourraient être envisagées pour augmenter le pouvoir d'achat et les conditions de travail des agents publics et des agents des finances publics en particulier... mais rien n'est réellement fait... les mois sont de plus en plus durs et les souffrances de plus en plus grandes... peut-être qu'un jour les agents seront entendus... ou pas... et rien ne s'arrangera malheureusement... Pas même le point 5 de notre ordre du jour « *Sensibilisation aux RSP et risques suicidaires* ». Non, la DGFIP n'assume pas pleinement la responsabilité qui est la sienne en tant qu'employeur, notamment les obligations qui lui incombent de veiller à la sécurité et à la santé physique et psychique des personnels relevant de son autorité. Les dispositifs de préventions, comme les hotlines d'accompagnement psychologique, ont coûté fort cher à notre administration et non pas apportés de réponses satisfaisantes. L'absence également de médecin de prévention dans nombre de département, dont le nôtre, devrait être une priorité... Visiblement ce n'en est pas une pour notre administration. Alors comment espérer de jours meilleurs, voir des jours heureux ? Peut-être que notre employeur pourrait y réfléchir réellement.